

Les noms “autrice”, “officière”, “professeuse”... existent depuis des siècles. Ils avaient juste été condamnés par des idéologues masculinistes¹

Benjamin Moron-Puech, Éliane Viennot

(Tribune parue dans *Le Monde* le 11 [site web] et le 12 [papier] juillet 2019)

Alors que des entreprises, des collectivités, des administrations, des universités... et bien sûr des milliers de particuliers ont commencé d'adopter l'un ou l'autre des moyens qui permettent de s'exprimer sans sexisme, alors que plus de 30 000 personnes (dont d'éminents* linguistes) ont déjà signé la pétition « *Nous ne voulons plus que le masculin l'emporte sur le féminin* »², alors que l'Académie vient de rendre les armes sur les noms de métiers et de fonctions, des voix continuent de s'élever contre le langage égalitaire. Et de combattre des moulins à vent.

Si la chose a pu faire sourire à l'automne 2017, où nombre de gens non informés ont cru bon dire leur mot, elle est plus navrante aujourd'hui, après la parution de nombreux textes expliquant les bonnes raisons – historiques, linguistiques, politiques – qui nous ont fait modifier nos usages langagiers depuis trente ans, et qui nous autorisent à aller plus loin.

Les noms qu'on avait crus manquants (*autrice, écrivaine, magistrate, officière, professeuse...*) existent depuis des siècles. Ils avaient juste été condamnés par des idéologues masculinistes souvent membres de l'Académie, par injonction (« *il ne faut pas dire...* »), ou par omission (dictionnaires muets).

La règle qui veut que, « quand les deux genres se rencontrent, le plus noble l'emporte », est un cadeau des mêmes gens. Mais des milliers de textes prouvent que les francophones ont longtemps continué de pratiquer l'accord de proximité et l'accord de logique (de nombre, d'importance), que le latin avait légués aux langues romanes.

Le masculin prétendument générique ne l'est pas. Soit il désigne les seuls hommes, soit il montre que les locuteurs tiennent les femmes pour quantité négligeable. Pour désigner des groupes mixtes, nos ancêtres parlaient de « gens de tout âge et de tout sexe », et quand ils rédigeaient des règlements pour les deux sexes, ils notaient les deux mots. Les psycholinguistes ont montré pourquoi : le masculin dit « générique » est ambigu, et il entraîne mécaniquement l'esprit vers des représentations d'hommes.

La justesse de l'expression invite donc, tout autant que le souci d'égalité, à suivre le Général De Gaulle et son fameux « *Françaises, Français* »... dont les

¹ Nous avons proposé le titre : « Rédaction égalitaire : les chien-nes aboient, la caravane passe ». Les autres modifications effectuées par le quotidien (malgré notre demande expresse de respecter les graphies et les noms) sont indiquées en notes appelées par une étoile.

* Nous avons écrit « éminent-es ». La rédaction a bien voulu corriger la version web pour « éminent.es »

² <https://www.change.org/p/nous-ne-voulons-plus-que-le-masculin-l-emporte-sur-le-f%C3%A9minin>

académiciens se sont copieusement moqués : « *C'est ridicule* », « *Français suffit* ». Il ne le pensait pas, et pour une bonne raison : il voulait être élu, en un temps de suffrage *vraiment* universel (autre innovation abhorrée de l'Académie). Si les personnes qui briguent la présidence des universités étaient élues par la communauté universitaire, elles auraient adopté ces *doublets* depuis longtemps.

Quant au mot *homme*, les partisans* du langage égalitaire appellent à le réserver aux messieurs, et à recourir à des termes plus justes pour évoquer l'humanité. La « *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* » n'était pas faite pour les femmes, l'Ordonnance d'avril 1944 a dû le préciser noir sur blanc. Et il suffit de regarder les dessins représentant « l'évolution de l'homme » pour voir de quel sexe est cette créature.

Les grands principes du langage égalitaire reposent donc sur l'histoire et les logiques du français. Restent quelques nouveautés, qui effraient sans raison. La première réside dans l'écriture des doublets. La recherche d'abréviations pour les termes ayant un radical commun conduit depuis trente ans à des expérimentations, certaines heureuses (le point médian, véritable trouvaille), d'autres moins (l'abréviation est satisfaisante dans *étudiant·e* ou *collégien·ne*, elle est à oublier dans *acteur·trice* ; et un point suffit dans les mots au pluriel : *content·es*). Il suffit donc ici de promouvoir les bonnes pratiques³ – et de se souvenir que les abréviations sont facultatives !

La seconde réticence concerne les formes proposées par certains* pour dépasser la binarité du français : noms épïcènes, pronoms communs, genre neutre*. Ces recherches vont se poursuivre, puisque des publics les trouvent utiles, mais aucune proposition ne « prendra » si elle n'est pas conforme au fonctionnement du français.

Le seul problème, à vrai dire, est l'attitude des gens qui ont du pouvoir et qui, désormais dépourvus de raisons avouables pour s'opposer aux évolutions langagières et sociétales, tentent de les bloquer. L'actuel ministre de l'éducation nationale n'entend pas mettre à l'étude les alternatives à la règle du masculin qui l'emporte, et il vient de laisser passer, au baccalauréat de philosophie, un intitulé aussi problématique que « *Le travail divise-t-il les hommes ?* ». Il n'est qu'à lire les corrigés en ligne pour voir que l'autre moitié de l'humanité attend toujours son heure.

Le Premier Ministre, dans sa circulaire du 21 novembre 2017, a non seulement interdit les abréviations dans le *Journal officiel* (où l'on ne sait pas ce qu'elles feraient), mais il a cru bon d'affirmer que « le masculin est une forme neutre qu'il convient d'utiliser pour les termes susceptibles de s'appliquer aussi bien aux femmes qu'aux hommes ». Alors que le neutre n'existe plus qu'à l'état de trace en français (*ce, ceci, cela, que* interrogatif...). Alors que la France est partie prenante d'organisations internationales qui dénoncent le « sexisme dont est empreint le langage » (Conseil de l'Europe, 1990), et appellent les États à procéder à un « examen systématique de l'ensemble des lois [...] du point de vue du langage sexiste » (*idem*, mars 2019).

* Nous avons écrit : « partisan·es ».

³ Voir Éliane Viennot *Le Langage inclusif : pourquoi, comment*, éd. iXe, 2018.

* Nous avons écrit : « certain·es ».

* Nous avons proposé la note suivante : « Voir Alpheratz, *Grammaire du français inclusif*, éd. Vent Solars, 2018 ».

D'autres décideurs, y compris dans la fonction publique, y compris à l'université, se permettent d'interdire les doublets (abrégés ou non), de contrevenir aux circulaires de féminisation édictées depuis 1986, de prétendre que les logiciels sont incapables de s'exprimer autrement qu'au masculin, voire de maltraiter les personnels qui portent les changements.

Ces résistances révèlent, comme le refus de prendre des mesures et des lois efficaces contre la violence masculine, que le consensus sur l'égalité est encore très superficiel dans notre pays. En ce sens, elles ne nous font pas seulement perdre du temps.

[de la rédaction du *Monde*]

Eliane Viennot est professeure* émérite de littérature française de la Renaissance à l'université de Saint-Etienne. Depuis de nombreuses années, elle plaide pour une « écriture égalitaire » qui respecte le fonctionnement du français et renoue avec d'anciens usages parfois abandonnés. Elle est l'auteure* de la synthèse *Le Langage inclusif: pourquoi, comment* (Ed. iXe, 2018).

Benjamin Moron-Puech est maître de conférences en droit privé à l'université Paris-II-Panthéon-Assas. Il a publié plusieurs articles dans des revues scientifiques sur l'état du droit des minorités genrées.

* Nous avons écrit « professeuse ».

* Nous avons écrit « autrice ».